

Compte rendu du conseil d'école Du 25 mars 2016

1. SECURITE ET PPMS

Depuis une quinzaine d'années environ, les autorités établissent des consignes de plans en liaison avec les collectivités territoriales en matière de sécurité face aux divers risques d'accidents majeurs.

Aujourd'hui ce plan s'appelle un PPMS : Plan de Prévention et Mise en Sécurité. Il définit les mesures prises au sein de l'école pour assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.

On appelle accident majeur, un évènement d'origine naturelle, technologique ou humaine qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement (tempête, inondation, séisme, nuage toxique...).

Cf. Pièce jointe 1 « PPMS Fiche 5 : Recommandations générales selon les types de risques »
Et lecture des risques possibles liés à l'environnement de l'école.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SELON LES TYPES DE RISQUES

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

INONDATION

- ▶ **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive possible effectuée par les autorités.
- ▶ **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...);
 - n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- ▶ **Dans tous les cas :**
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité;
 - ne prenez pas l'ascenseur;
 - fermez portes, fenêtres, aérations...
 - mettez en hauteur le matériel fragile.

FEU DE FORÊT

- Prévenez les services de secours.
- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone sûre prévue dans votre plan particulier de mise en sécurité.
- ▶ **Si le feu menace les bâtiments :**
 - ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments;
 - confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les tentes des fenêtres et bouches d'aération;
 - évitez de provoquer des courants d'air.

TEMPÊTE

- ▶ **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive possible
- ▶ **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez des bâtiments en dur;
 - éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres;
 - fermez portes et volets;
 - surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction;
 - renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif;
 - enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...);
 - limitez les déplacements.



PPMS

CYCLONE

► Avant :

- fermez et attachez les volets ;
- renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ;
- consolidez les vitres avec une planche de contreplaqué fixée à l'extérieur ou à défaut un collant du ruban adhésif en étoile.

► Pendant :

- abritez-vous dans un bâtiment solide ;
- ne sortez pas ;
- tenez-vous loin des vitres ;
- attendez la fin de l'alerte avant de sortir.

SEISME

► Pendant les secousses, restez où vous êtes :

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

► Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas les ascenseurs ;
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sécurité ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

GLISSEMENT DE TERRAIN

► Si les délais sont suffisants :

- évacuation possible effectuée par les autorités.

► Pendant :

- **à l'intérieur**, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur**, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.

► Après :

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sécurité ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

► **Explosion suivie d'un nuage toxique :**

- regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres enflammées ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

► **Dans tous les cas :**

Évacuation possible effectuée par les autorités.

RUPTURE DE BARRAGE

► **L'alerte est donnée par un signal spécifique de type « corne de brume »**

- rejoignez le plus rapidement possible les points de regroupement sur les hauteurs situées à proximité et prévues avec les autorités dans votre plan particulier de mise en sécurité ; respectez les itinéraires également prévus dans votre plan ;
- à défaut, réfugiez-vous dans les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide.

► **Si les délais sont suffisants**

Évacuation possible effectuée par les autorités :

ACCIDENT NUCLÉAIRE

- regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sécurité ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air ;
- coupez ventilation et chauffage.

► **Attendez les consignes des autorités**

En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

- commander la prise d'un comprimé iodé stable (rajouter contenant de l'iode radioactif) ;
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).



ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

► Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : évacuation ou confinement ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décrire sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

► Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

► Choix n°2 : le confinement

- Identifier la(s) local(-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tableau, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Le PPMS est déclenché

- Sur demande des autorités
- Par le directeur s'il est témoin d'un accident pouvant avoir une incidence pour l'établissement.

Cette année, suite aux évènements de novembre 2015, il a été demandé aux établissements scolaires de finir la rédaction du PPMS et d'organiser avant le mois de février :

- Un 2^e exercice d'évacuation incendie
- Un exercice de confinement

L'élaboration et la rédaction du plan ont donc été poursuivies et finalisées en équipe puis transmis en mairie et à l'inspection de circonscription.

A ce jour, il n'y a pas encore eu de temps de concertation avec les structures périscolaires sur ce sujet. Mme Bové précise cependant que s'il est possible de partager le PPMS avec la communauté éducative, sa mise en œuvre en hors temps scolaire relève des compétences des services périscolaires.

Mme Bové ajoute que les exercices de mise en œuvre du PPMS seront progressifs. Les écoles ont été destinataires d'un nouveau guide de vigilance émanant du ministère et cela aidera à poursuivre la réflexion et la réalisation des prochains exercices.

Lecture des différents points de constitution d'un PPMS

Cf. Pièce jointe 2



Sommaire

Situation de l'école ou de l'établissement dans la commune	p 3
- Plan de masse de l'école ou de l'établissement avec les accès repérés	p 4
Emplacements des organes de coupure sur le plan de l'établissement	p 6
- Plan des lieux de mise à l'abri, emplacement de la cellule de crise	p 6
Description du dispositif d'alerte retenu ainsi que les consignes	p 7
- Liste des secouristes	p 8
- Prises en charge particulières	p 9
- Répartition des missions des personnels	p 10
- Annuaire de crise	p 11
Fiche réflexe	p 12
- Liste des élèves avec les coordonnées permettant de joindre les parents	p 13
- Fiche bilan des exercices	p 14

Et présentation du dispositif d'alerte reçu ainsi que des consignes d'évacuation
cf. Pièce jointe 3



Description du dispositif d'alerte retenu ainsi que les consignes

Sommaire d'alerte: 3 émissions successives de sirène de durée de 5 secondes chacune.

Chaque enseignant dirige sa classe vers le lieu de confinement pré-indiqué sur les plans.

cf: PJ 2 et 3

En maternelle, les effectifs des salles 1, 2, 3 et 4 se dirigent vers le dortoir;

les effectifs des salles 5 et 6 se dirigent vers la BCD.

En élémentaire, les effectifs des salles 1 et 2 se rassemblent en salle 1.

les effectifs des salles 3 et 4 se rassemblent en salle 4.

les effectifs des salles 5, 6 et 7 se rassemblent en salles 6 et 7.

les effectifs des salles 11, 12 et 13 se rassemblent en salle 15 et 16 (BCD)

la cellule de crise se situe au RDC, bureau de direction.

lorsque les effectifs sont regroupés, les responsables (cf: PJ 4) des lieux de confinement ferment portes, fenêtres et stores.

Un exercice de mise en confinement a été réalisé dans l'école le 5 janvier 2016. Le bilan de cet exercice est plutôt positif : la mise en confinement s'est déroulée dans le calme et les enfants ont su patienter. Le bilan laisse cependant apparaître un défaut concernant l'alerte. Pour ce 1^{er} exercice, il avait été choisi de diffuser le signal d'alerte national. Or celui-ci, émis depuis une sono dans le couloir du 1^{er} étage du bâtiment élémentaire et au niveau de la salle des maîtres en maternelle, n'a pas été audible par tous.

Se pose ainsi la question du moyen à adopter pour donner l'alerte lorsque celle-ci est interne à l'école : porte-voix, sifflet, corne de brume, sonnerie avec modulation différente que celle choisie pour les débuts et fin de classe...

Mme Bové a adressé à ce sujet un courrier à M. Le Maire afin de :

- trouver une solution pour déclencher une alerte audible par tous,
- solliciter une aide financière pour le matériel qui doit être mis à disposition dans chaque salle de confinement,

cf. pièce jointe 4

Annexe 7

MANUEL DE PRÉPARATION DES JOURNAUX D'INDUSTRIELS SECOURS
 à placer dans chaque lieu de mise en sécurité

Contenu de la valisette

Documents

- Tableau d'efficacité verte (annexe 8)
- Fiche sécurité à compléter en français (annexe 10)
- Copie de la fiche de suivi des paramètres de la liaison (annexe 11)
- Plan indiquant les lieux de responsabilité (annexe 12)
- Fiche d'identification d'urgence (annexe 13)

Matériel

- Boissons chaudes pour réchauffer les personnes exposées
- 20 à 30 piles (avec piles de secours) et inscriptions des fréquences de E.M.U. (niveau de sécurité) et de communication par satellite
- Ruban adhésif (large)
- Ciseaux
- Lingettes
- Torchon de poche avec piles
- Torchon
- Gilet
- Sac ou sacs plastiques (à passer à l'eau)
- Gants, par exemple en latex
- Linceul, couverture, papier, crayons...

Trousse de premiers secours

Contenu de la trousse de premiers secours (modèle H.O. spécial) (du 1^{er} janvier 2000).

- Sac en velours
- Sacs plastiques et gants, etc.
- Ciseaux
- Coton ou autres produits de nettoyage
- Masque à usage unique
- Savon de Marseille
- Ciseaux à usage unique
- Brosse à dentique à usage unique (à éviter si elle glisse, sauf type à usage unique)
- Compresse individuelle parifolia
- Antiseptique à usage unique (type iodique)
- Pansements compressifs
- Spray
- Bonnet de gaze
- Filet à paracord
- Torchon de 30 cm de côté

N.B. : les quantités de matériel varient en fonction du nombre de lieux ou de personnes, en fonction aussi de conditions climatiques

- choisir des petits matériels

- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés

- pour les élévateurs, il est important d'avoir un manuel ou d'intégrer ce manuel à celui de l'élévateur pour en faciliter l'utilisation spécifique.

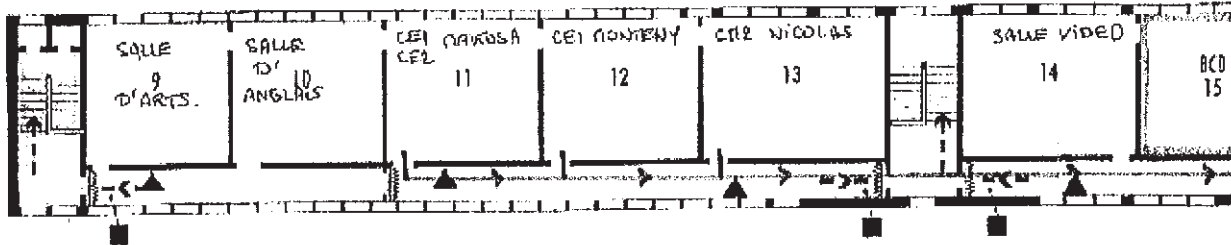
- mettre en place un moyen de communication entre la cellule de crise et les différents lieux de confinement afin de pouvoir communiquer les informations relatives aux effectifs des élèves et de leur état.

cf. pièce jointe 5

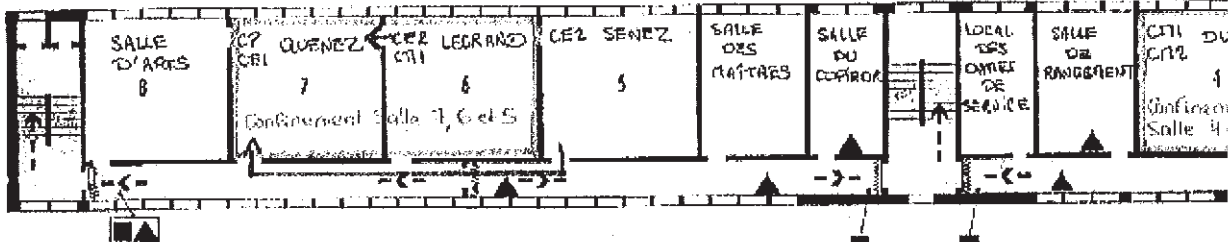
Pièce jointe 3

PLAN D'INTERV

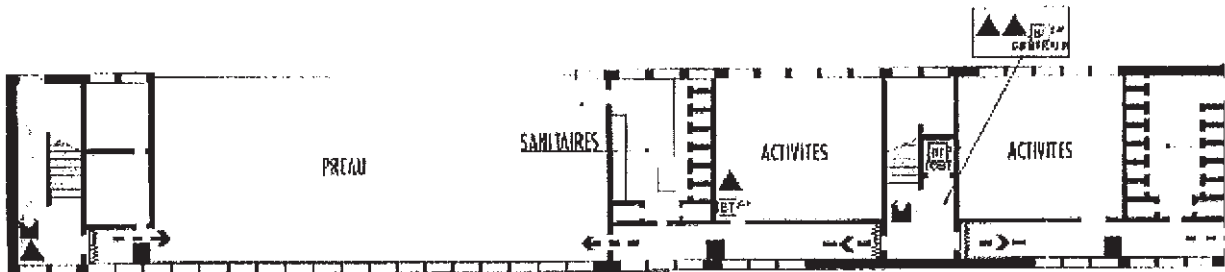
GENERAL TYPE



2ème Etage



1er Etage



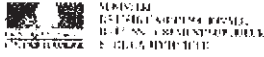
Rez-de-Chaussée

N° Plan
VAN MOIS JGER DCSIBR-PLAN: 09 07 03 3197 - 001

LEGENDE

- Sortie finale
- Chemin d'évacuation
- Extincteur
- Alarme manuelle
- Commande descente
- Porte coupe-feu

A la suite de ce premier exercice, une communication a été faite auprès des familles pour les informer des bons réflexes à avoir en cas d'accident majeur.
cf. pièce jointe 6.



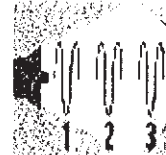
PPMS

Fiche 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 11 secondes
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu :	94, 7	Mhz
FRÉQUENCE France Info :	105, 4	Mhz
FRÉQUENCE France Inter :	107, 9	Mhz
	(à compléter)		
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :			
.....	94, 7	Mhz
	(à compléter)		



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Au regard de la mise en place du PPMS, les parents se demandent si les enseignants sont formés aux premiers secours. Les enseignants, dans leur majorité, (ce n'est plus le cas des nouvellement nommés, formés dans leur cursus), ne sont pas formés. M. Delaplace propose de mettre en place une formation de l'équipe par le biais de la mairie ; il faudrait envisager avec l'accord de Mme François, Inspectrice de l'Education Nationale, d'intégrer ces heures à la formation obligatoire des enseignants.

Dans ce contexte sécuritaire particulier d'état d'urgence, Mme Bové annonce qu'il a été décidé :

- d'annuler le festival du livre, initialement prévu avant les vacances de printemps,
- d'annuler le défilé prévu pour le carnaval des maternels,
- que les spectacles musicaux seront organisés avec une régulation des entrées par un système d'invitation,
- que la fête d'école sera inscrite dans un lieu clos avec vérification des personnes conviées. Mme Bové précise à ce sujet qu'elle a transmis à M. le Maire, conjointement avec les directrices des autres écoles publiques de St André, une demande d'aide des services de la police municipale pour ces jours de kermesse.

<p>2. NOUVEAU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES DE COMPETENCES ET DE CULTURE ET NOUVEAUX PROGRAMMES POUR L'ÉLÉMENTAIRE</p>

A compter de la rentrée 2016, l'actuel socle commun de connaissances et de compétences en vigueur sera remplacé par le nouveau Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture.

Ce nouveau socle est composé de 5 domaines de formation qui définissent les grands enjeux de la scolarité obligatoire. Il couvre 10 années, de 6 à 16 ans.

Cf : pièce jointe 7

La contribution de chaque discipline est précisée dans les nouveaux programmes qui entreront en application également à la rentrée 2016.

Ces nouveaux programmes réaffirment la logique du fonctionnement par cycles d'enseignement.

Le cycle 1 regroupe les années de maternelle et établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves. Il donne envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

Le cycle 2, du CP au CE2, a pour mission de bâtir les fondements qui garantissent la réussite de tous.

Le cycle 3, du CM1 à la 6^e, amène de la nouveauté dans le sens où sa mise en œuvre repose sur deux types d'établissement, le primaire et le secondaire.

Les nouveaux programmes sont présentés, pour les cycles 2 et 3, en 3 volets :

1 : les spécificités du cycle

2 : les contributions essentielles des différents enseignements au socle commun

3 : la présentation des différents enseignements

On notera que les enseignements regroupés sous le nom de d' « enseignements artistiques » au cycle 2 se déclinent en trois matières distinctes au cycle 3 : « Arts plastiques, Education musicale et Histoire des Arts ». De même « Questionner le monde au cycle 2 » devient : « Histoire et géographie » et « Sciences et technologie » au cycle 3.

Pour résumer l'esprit des nouveaux programmes, on notera :

- Que ceux-ci se placent plus dans leur énoncé du point de vue de l'élève
- Que la maîtrise des langages est centrale, et surtout celle de la langue française
- Qu'une place prépondérante est donnée à l'apprentissage de la langue orale avec une importance accrue aux débats et aux échanges
- Que pour la première fois, la conduite de projets individuels ou collectifs fait l'objet d'un enseignement explicite
- Que d'avantage de place est faite pour les outils numériques dont l'utilisation est intégrée dans toutes les disciplines.

Mme Bové ajoute que les nouveaux programmes en maternelle sont en vigueur depuis la rentrée 2015.

Les enseignantes de maternelle ont à ce sujet travaillé en équipe sur l'élaboration des nouveaux livrets de réussite, pour permettre tout au long du cycle 1 de noter les acquis des élèves au fur et à mesure de leur parcours.

3. AVANCEE ET FINANCEMENT DES PROJETS DE L'ANNEE

La plupart des projets présentés en premier conseil d'école ont été retenus avec des réaménagements pour certains.

➤ **En maternelle :**

En maternelle, l'année est marquée par le projet de travail sur le temps qui passe, les danses et les comptines d'autrefois. Les enfants ont été amenés à rencontrer les aînés de la maison de

retraite du Clos Fleuri de Saint André. Leur spectacle musical préparé en collaboration avec les dumistes de l'école de musique de la ville sera sur ce thème. De même, une demi-journée portes ouvertes le 4 juin prochain présentera aux familles l'ensemble des travaux et des œuvres réalisés.

➤ **En élémentaire :**

- Les classes de CP et CP/CE1 ainsi que les classes de CM1/CM2 et CM2 participent au dispositif Ecole et Cinéma.

- Les CP et CP/CE1 sortiront le 29 juin prochain au zoo de Lille où ils pique-niqueront.

- Les classes de CP/CE1 et de CM1/CM2 et CM2 participent également au festival du court métrage et mènent en parallèle un projet de création. Le spectacle créé en collaboration avec l'école de musique pour la classe de CM2 de Mme Nicolas reprend ce thème du court métrage associé aux techniques vocales et instrumentales des doublages.

- Les classes de CP et CP/CE1 se sont rendues au Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq pour une exposition sur le jour et la nuit.

- Les CP/CE1 et CE1 se rendront à Boulogne sur mer le 2 juin prochain avec une visite de Nausicaa.

- Les CE1 iront à l'exposition proposée par Musée d'Histoire naturelle de Lille le 6 juin prochain.

- Les Classes de CE1/CE2 et CE2 se déplaceront le mercredi 4 mai prochain à la ferme pédagogique de Lille. Elles iront également au LAM de Villeneuve d'Ascq le 26 mai et se rendront aux terrils jumeaux de Loos en Gohelle puis à Vimy et Notre Dame de Lorette le 27 juin.

- Les CE2 /CM1 iront au théâtre de la Verrière assister au spectacle « Une cosmonaute est un souci dans notre galaxie » en liaison avec un travail sur l'acceptation des différences et notamment ici des différences filles/garçons. Ils se rendront également au Musée du Louvre Lens le 3 juin prochain et participeront à un atelier artistique du LAM après une visite le 14 juin prochain.

- Les CE2/CM1 et les CM1 participent à un projet de création de LOGO pour l'école ; projet mené en collaboration avec le Zeppelin et M. Dassonneville.

- La classe de CM1 s'est rendue au forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq pour assister à une exposition sur le système solaire le 11 décembre dernier. Ils travaillent également sur le thème du respect des différences et de la tolérance avec l'élaboration d'un jeu qui sera présenté lors de la fête du jeu de Saint André. Ce thème est repris pour le spectacle musical mené en collaboration avec l'école de musique, spectacle chanté en anglais avec la classe de CM1/CM2.

- Les CM2 termineront leur année d'élémentaire avec une sortie « fin de promo » dont le thème n'est pas encore arrêté.

Mme Bové remercie la municipalité qui suit l'école dans ses projets et participe pleinement à leur réalisation. Les subventions accordées cette année s'élèvent à :

- 1700 euros pour les classes de découverte
- 1590 euros pour les projets menés en maternelle
- 4353 euros pour les projets menés en élémentaire.

La question des classes de découverte est posée par les parents. La mairie finançait 20 euros par enfant et par jour, le reste du coût étant financé par la coopérative et les familles.

A ce jour, il n'est pas envisagé de nouvelles classes de découverte. La journée à Douvres organisée avec les classes de CM1 l'année passée, n'a pas été reconduite cette année aux vues du contexte sécuritaire tendu.

4. ECOLE NUMERIQUE

Pour répondre aux parents d'élèves qui souhaitent être informés de l'avancement en dotation de classes numériques, Mme Bové explique que les tablettes sont à l'école depuis un petit moment déjà, mais que, suite à un souci avec la société chargée de livrer ce matériel et de le mettre en état d'utilisation, ces dernières n'ont toujours pas pu être utilisées au sein des classes.

Le problème semble à ce jour en voie de résolution, et les tablettes seront disponibles à l'utilisation d'ici la fin de l'année scolaire.

Concernant la progression pour la validation du B2I, Mme Bové explique aux parents d'élèves que, bien que l'utilisation de la salle informatique soit compliquée en ce moment, la validation du B2I ne sera pas remise en question pour les CM2 quittant l'école. Celle-ci se fait tout au long de la scolarité primaire, beaucoup d'items ont déjà été validés et ceux qui restent, le seront d'ici la fin de l'année, car l'actuel problème d'utilisation de la salle informatique est également en cours de résolution.

En effet, des soucis de codes d'accès et d'accès internet avaient rendu ces derniers temps très difficile l'utilisation des ordinateurs en petits groupes classe.

Mme Bové a contacté et informé Mme l'Inspectrice du problème. Mme François a demandé à l'équipe de se rapprocher du collège pour envisager la possibilité d'utiliser les classes pupitres et a demandé à M. Henno, conseiller TICE de venir dépanner l'école au plus vite.

Beaucoup de projets mis en place cette année risqueraient d'être compromis dans leur réalisation et achèvement si la salle informatique n'était pas rapidement remise en état de bon fonctionnement. La possibilité de se rendre au collège en place et lieu d'utilisation de la salle informatique de l'école ne semble pas être une solution réalisable et envisageable pour l'équipe.

L'ensemble de l'équipe est consciente que l'utilisation future des tablettes devrait permettre aisément aux élèves d'accéder aux objectifs fixés par l'école numérique. Cependant tous s'accordent à dire que les tablettes seules n'en permettront pas la validation complète, l'utilisation de la salle informatique reste nécessaire.

5. COMMISSION TRAVAUX ET RESTAURATION

Mme Bové n'a pas à ce jour de nouvelles dates de réunion à annoncer. M. Delaplace en tiendra informé le conseil.

Mme Bové annonce que certaines des questions posées par les parents d'élèves pour le conseil de ce jour sont bien notées et seront posées lors des prochaines commissions concernées.

Il s'agira de demander en commission travaux :

Si des travaux de la cour en maternelle seraient envisageables afin d'éviter les problèmes d'eau stagnante devant les classes.

Et en commission restauration :

S'il est prévu de changer les assiettes entre l'entrée principale et le plat.

Si un retour peut être fait sur les résultats des contrôles d'hygiène et bactériologiques réalisés au restaurant scolaire.

En réponse aux questions posées par les parents d'élèves :

1. L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

L'enseignement de l'anglais, seule langue vivante étrangère actuellement proposée dans l'école, a lieu du CE1 au CM2 et sous forme d'initiation au CP.

Avec les nouveaux programmes, cet enseignement devient obligatoire dès le CP.

Actuellement, l'enseignement de l'anglais dans l'école s'organise principalement sous forme d'échanges de service. Il s'agit de se répartir l'enseignement de certaines disciplines en fonction des affinités et des facilités éprouvées dans certains domaines d'enseignement. Par exemple, Mme Bové prend en charge 1h d'enseignement d'anglais pour les CE2 de Mme Senez pendant que cette dernière dispense avec les CE2 de Mme Makusa et de M. Legrand une heure d'histoire.

Depuis la rentrée 2016, l'école a investi, en partie grâce aux subventions mairie dans l'achat de manuels d'anglais « Cup of Tea » du CE2 au CM2, afin de valider en fin de cursus le CECRL niveau A1.

Les progressions dans le domaine de l'anglais ont été établies en équipe école sur la base des programmes et des choix arrêtés en matière de supports pédagogiques.

Au sujet de l'enseignement des langues étrangères, certains parents d'élèves demandent s'il serait envisageable de faire appel à des parents ou des intervenants extérieurs pour dispenser cet enseignement.

Mme Bové explique qu'il y a encore quelques années des professeurs de collège ou intervenants habilités Education Nationale venaient dans les écoles. Tous les enseignants sont aujourd'hui reconnus habilités à enseigner l'anglais et ce genre d'intervention ne se pratique plus.

M. Delaplace regrette à ce titre qu'aucun enseignant de l'école ne soit habilité à enseigner l'allemand. N'étant plus enseigné en élémentaire depuis plusieurs années, le collège voit ses demandes d'enseignement allemand première langue diminuer et cela risquerait de faire disparaître les sections bilangues.

2. GESTION DES ELEVES EN CAS D'ABSENCE DE LEUR ENSEIGNANT

Selon le règlement type départemental, « tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et dans l'impossibilité de le remplacer. »

Les élèves sont donc répartis et accueillis par les enseignants présents et ne bénéficient donc pas pendant ce temps des enseignements initialement prévus. La répartition s'organise dans la mesure du possible en fonction de la classe d'âge et des effectifs des classes d'accueil.

Lorsqu'ils sont répartis, les élèves prennent habituellement avec eux les travaux commencés en classe qu'ils peuvent finir en autonomie.

Si la répartition se prolonge, on distribue aux élèves des fiches de travail ou d'activités qu'ils peuvent réaliser en autonomie.

Il n'y a pas de retour ensuite sur les fiches réalisées et donc peu d'intérêt pédagogique réel. Les enseignants ajoutent que dans tous les cas, lorsqu'on fournit aux enfants des fiches activités à caractère pédagogique, ces derniers s'empressent de les finir afin de pouvoir faire des coloriages ou des activités à caractère plus ludique.

Mme Bové précise que les situations de non remplacement des enseignants sont restées relativement rares cette année. Il y a donc peu d'incidence sur la couverture du programme et les acquis des élèves.

3. ATTITUDE FACE AUX JEUX DANGEREUX

L'école a été prévenue par un parent d'élève de CP de Mme Lecocq que certains enfants s'adonneraient ou auraient testé des jeux dits « jeux dangereux ».

Mme Lecocq, seule avec les enfants concernés dans un premier temps, puis en groupe classe dans un second temps, a évoqué et géré le problème avec toute la prudence qu'exige un tel sujet.

Celui-ci a été abordé en parlant de sécurité à l'école en général, puis en essayant de lister ce qui pouvait être dangereux dans la cour de récréation, lorsqu'on joue entre copains.

Le jeu de la tomate qui est un jeu de non oxygénation et qui consiste à retenir sa respiration pour devenir rouge comme une tomate, a alors été évoqué par certains enfants.

Il a été expliqué les dangers de ce genre de jeux et l'attitude à adopter si l'on en est témoin : ne pas suivre, ne pas laisser faire, aller immédiatement prévenir un adulte.

Une maman concernée et parent d'élève élu fait part de ses craintes car ce genre de pratiques de jeux dangereux viendrait « des grands », selon sa fille.

Mme Bové se veut rassurante et assure que l'équipe a été alertée dans son ensemble, rappelée à la vigilance quant à ce genre de pratiques possibles au sein de l'école.

Une brochure de l'éducation nationale sur les jeux dangereux a été distribuée aux enseignants de l'école pour rappeler l'attitude à adopter et surtout aider à repérer les signes d'alerte.

Aucune campagne de « mise en garde » au sein de l'école n'est envisagée afin de ne pas donner une importance excessive à un phénomène dont encore, fort heureusement, beaucoup d'enfants n'ont pas connaissance et dont ils pourraient alors se sentir exclus. Il faut garder à l'esprit le risque d'incitation que pourrait alors provoquer une surexposition de ces pratiques.

Les enseignantes de maternelle ajoutent que régulièrement, en début d'année scolaire et pendant la période hivernale surtout, les enfants sont sensibilisés au risque des foulards et des écharpes qui pourraient, mal utilisés devenir un réel danger. C'est pourquoi seuls les tours de coup sont autorisés.

4. CONFIGURATION DES CLASSES

En même temps que commence la période des inscriptions pour la rentrée 2016, arrive la période des mutations et d'éventuels changements professionnels pour certains parents et donc, potentiellement, de déménagements et de changements d'école pour certains des élèves. Les familles de l'école ont donc été récemment destinataires d'une note et d'un questionnaire quant à un éventuel changement d'école pour l'année scolaire à venir.

La réflexion sur la configuration de l'école et des effectifs classe pour l'année scolaire 2016/2017 est en cours.

Il n'est donc pas possible dans l'immédiat de répondre de manière claire et définitive aux parents d'élèves qui souhaitent savoir si des cours doubles seront reconduits pour l'année à venir.

Mme Bové ajoute qu'il est regrettable à ce sujet que certaines réponses de familles, sur la présence ou non de leur enfant dans l'école l'année prochaine, soient liées au fait de l'existence des cours doubles.

Mme Bové rappelle que les choix de configuration des classes sont toujours réfléchis et opérés dans l'intérêt des enfants. Cours doubles ou cours simples, les apprentissages sont menés dans le respect des programmes de l'éducation nationale et des cycles établis.

L'évolution des acquis est accessible aux familles dans les livrets personnels de compétences chaque trimestre.

5. OUVERTURE DES GRILLES

Pour répondre à la question des parents qui souhaitent savoir si les grilles pourraient ouvrir 10 minutes plus tôt (en maternelle) afin que parents et enfants puissent s'abriter en attendant l'ouverture des portes de classe, la réponse reste identique à celle formulée lors de la mise en place des rythmes et la présentation du décalage d'horaire (10 minutes) entre l'élémentaire et la maternelle.

L'horaire d'accueil de la maternelle est officiellement décalé de 10 minutes par rapport à l'élémentaire, sauf le mercredi. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité de surveillance, il n'est pas possible d'ouvrir les grilles de la maternelle avant : les enseignantes commencent leur service d'accueil à 8h20 et pas à 8h10. De plus, le renforcement du plan Vigipirate oblige à contrôler les accès de l'école, ce qui n'est pas possible avant 8h20 en maternelle.

M. Delaplace rappelle qu'il est tout à fait possible pour les parents ayant des enfants en élémentaire et en maternelle, comme c'est son cas, de décaler de quelques minutes l'arrivée du plus grand pour ne pas attendre trop longtemps pour le plus petit.

Mme Bové ajoute, qu'à l'inverse, les grilles restent bien souvent ouvertes, après l'heure de fermeture officielle, car nombre d'enfants arrivent tous les jours en retard. Le manque de rigueur au niveau du respect des horaires et du règlement intérieur amènent régulièrement certains parents à faire passer leurs enfants d'élémentaire par la petite grille située entre la maternelle et l'élémentaire, ce qui pourrait engendrer de graves problèmes de sécurité. Un enfant d'élémentaire qui se retrouverait seul dans la cour si toutes les classes étaient déjà montées, n'a pas moyen de signaler sa présence.

Les retardataires doivent se présenter au bureau en passant par l'allée côté dojo et sonner à la petite grille afin qu'un personnel de l'école le conduise jusqu'à sa classe.

6. TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

- En maternelle, la nouvelle BCD a été équipée de tout son nouveau mobilier qui est maintenant monté. L'inauguration de ce nouveau lieu dédié à la lecture aura lieu le 23 avril prochain.
- En élémentaire, les nouveaux tableaux pour les classes de Mme Nicolas et de M. Legrand ont été livrés et sont en attente d'être montés par les services techniques.
- Quant à la question de l'installation de porte-vélos sur le groupe scolaire formulée par les parents, Mme Bové et M. Delaplace rappellent que la réponse a été faite lors du précédent conseil d'école et qu'à ce jour aucun changement n'a été envisagé sur cette question. Il existe déjà un porte-vélos mis à disposition dans l'école après la grille côté élémentaire ; il n'est apparu aucun

besoin supplémentaire en maternelle nécessitant l'installation de porte-vélos supplémentaire.

Enfin, l'équipe enseignante demande aux parents élus présents, comment sont préparées et formulées les questions soumises au conseil d'école.

Les parents élus répondent qu'après réunion et concertation au sein de l'APE, sont retenues certaines questions. Mais certains parents élus déplorent le manque d'objectivité des choix établis qui ne sont parfois que le reflet de préoccupations personnelles.

Mme Quenez prend la parole au nom de l'équipe enseignante et de certains parents élus venus échanger avec elle : elle déplore la façon dont sont présentées certaines questions car bien souvent, leur tournure générale ne donne qu'un reflet négatif de la vie de l'école, ou uniquement une remontée de réclamations et de mécontentements divers et variés, sans que jamais ne soit souligné et mis en avant tout ce qu'il y a de positif et qui est réalisé au sein de l'école.

Les parents d'élèves regrettent profondément ce ressenti perçu par les enseignants et manifestent leur soutien à l'équipe enseignante. Ils expliquent qu'ils essaient simplement d'investir au mieux leur rôle de représentants et de faire entendre toutes les voix dans la recherche d'une dynamique constructive. Les parents présents du conseil ajoutent qu'à l'avenir, ils réfléchiront à un moyen plus efficace d'amener les questions au conseil d'école afin de porter ce qui demande à être réfléchi en commun et amélioré dans la vie de l'école, mais aussi de faire remonter ce qui fonctionne déjà, dans un esprit positif.

Fin du conseil 20h30

Mme BOVÉ, directrice
et présidente du conseil



Mme JOVELIN, membre du
conseil APE, secrétaire de
séance :

